



## République et canton de Genève

### Commune de Cartigny

Dans sa séance du 12 octobre 2020, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

#### **Délibération relative à un crédit d'engagement de 800'000 F destiné aux travaux de réaménagement et mise en conformité du bâtiment communal sis rue des Trois-Fontaines 12**

Le Conseil municipal décide par 12 oui, 0 non et 0 abstentions sur 13 CM présents

1. D'accepter la réalisation des travaux de réaménagement et mise en conformité du bâtiment communal sis rue des Trois-Fontaines 12.
2. D'ouvrir à cet effet au maire un crédit d'engagement de 800'000 F destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 800'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

**Dernier jour du délai référendaire : 30 novembre 2020**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 20 octobre 2020

La présidente

Stéphanie Gisler